

Colmar, le 07/09/2021

Aux adhérent(e)s
du syndicat FOCeA

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale du syndicat FOCeA

Chère/Cher camarade,

En ta qualité d'adhérent du syndicat, tu es cordialement invité(e) à participer aux travaux de l'Assemblée Générale qui se tiendra

Vendredi 24 septembre 2021

à

**La salle Multifonctions Pfaffenheim
5 rue du Stade 68250 PFAFFENHEIM**

Afin d'y participer sur ton temps de travail, il convient de compléter **le formulaire d'autorisation d'absence (ASA Art16)** que tu trouveras au dos de ce document et de le remettre à ton supérieur hiérarchique au moins 3 jours **avant la date de la réunion soit le 20 septembre 2021**. Il est néanmoins possible de le remettre moins de 3 jours avant la réunion mais un refus tiré de l'intérêt du service pourra plus facilement être opposé.

Sous réserve de sa disponibilité, nous t'informons que **l'usage du véhicule de service pour s'y rendre est autorisé** en vertu de l'article 14 du document cadre relatif aux modalités d'exercice du droit syndical au sein de la CeA.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE – Hors article 18

À transmettre au Service Dialogue Social, par mail, par voie hiérarchique au moins **3 jours francs** avant la réunion

Nom / prénom de l'agent :	
Organisation syndicale :	FOCeA
Direction / Service :	
Date :	24/09/2021
Signature de l'agent :	

➤ ASA 16 (Décret n° 85-397 du 3 avril 1985, article 16 - 20 jours – instances syndicales syndicat local)

Date et objet de la réunion (joindre la convocation à la réunion) :

Assemblée Générale FO du 24 septembre 2021

Durée de l'absence demandée (exprimée en jour ou demi-journée) :

1 jour

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (à motiver en cas de refus)

Date et signature du supérieur hiérarchique :